

FORMATION ASSURER LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DE PROJETS INFORMATIQUES

La formation Assurer la maîtrise d'ouvrage de projets informatiques sur 3 jours a pour principal objectif de vous familiariser avec la MOA en matière de projet informatique. De la place de la MOA à la planification et au déploiement d'un projet en passant par les méthodes de pilotage du projet, vous aurez une vue d'ensemble des bonnes pratiques à adopter

PROGRAMME

1/ Visualiser la place de la MOA dans le projet

- le rôle interface entre le métier et la DSI
- Les modes de fonctionnement : projet et production
- La place de la MOA dans l'organisation

2/ Appréhender les fonctions et enjeux de la MOA

- Savoir demander, valoriser et prioriser
- Évaluer la réponse à un appel d'offre
- Savoir communiquer et suivre
- Être capable de prendre une décision
- Planifier la recette et recetter le produit
- Anticiper le changement et déploiement

3/ Appréhender la dimension projet

- Utiliser le triangle qualité-coût-délai
- Sous-systèmes : opérant, gestion, pilotage et rôles
- Connaître les 3 axes : direction, relation et production
- Visualiser causes profondes, explications et effets
- Assurer la réussite du projet : dispositifs
- Cycles de vie du projet

4/ Demande d'un usage futur : modélisation de la cible

- La modélisation par intentions
- La modélisation par fonctionnalités
- La modélisation par objets métier
- Dossier de lancement de projet, exprimer des besoins
- Cartographier les processus et l'impact du projet

5/ MOE : Assurer la communication avec le métier

- Définir des jalons et leurs rôles
- Définir des circuits de communications : comités
- Établir des tableaux de bord
- Établir des règles et construire la confiance

6/ Mettre en avant des activités et se fier aux priorités

- Prévoir les priorités et valeurs ajoutées
- Visualiser les valeurs de pilotage et risques
- Surveiller l'avancement de la valeur ajoutée
- Gestion des demandes de modification

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 1850 euros

3 jours

MG717

Vous souhaitez organiser cette formation dans vos locaux ?

Contactez nous :

01 84 80 46 24

christophe@agoratic.com

OBJECTIFS

- Visualiser les diverses facettes de la maîtrise d'ouvrage
- Posséder les clés du pilotage et contrôle de projet
- Déployer la communication nécessaire à la réussite du projet
- Appliquer la dimension accompagnement du changement dans son projet

PRE-REQUIS

- Connaître les spécifications des logiciels (conseillé)

PUBLIC CONCERNE

- Acteur métier
- Informaticien
- Futur Maîtrise d'Ouvrage
- Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

DATES INTER-ENTREPRISES

Paris

18/05/2026, 24/08/2026, 23/11/2026,

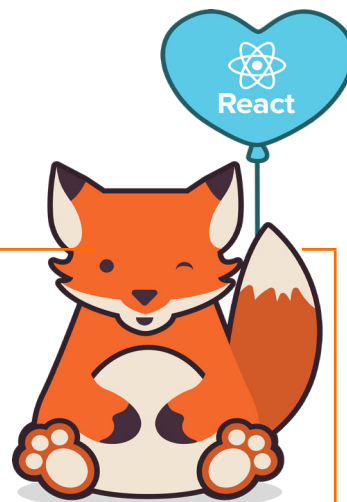
Si vous souhaitez organiser cette formation à une autre date contactez-nous.

NOUS CONTACTER

AGORATIC

107 rue Caulaincourt
75018 Paris

Tel : 01 84 80 46 24
<https://agoratic.com>



PROGRAMME (suite)

7/ Savoir planifier la recette

- Savoir instancier les scénarios
- Établir une stratégie de test
- Concevoir des fiches de recette
- Réaliser le circuit de suivi

8/ Planifier le déploiement et se préparer au changement

- Réaliser le sous-projet de déploiement
- Évaluer la charge de déploiement
- Anticiper la bascule des données ou leur saisie
- Modifier les processus métier
- Donner un nom aux accompagnateurs du changement
- Mettre en avant les valeurs ajoutées

9/ Évaluer la réponse à l'appel d'offre

- Élaborer une grille d'évaluation objective
- Établir l'appel d'offre de manière ouverte
- Définir les évaluations et justifier son choix

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Prestation de services

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société AgoraTIC n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

Prix et conditions de paiement

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation, sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à AgoraTIC au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à AgoraTIC. En cas de non-règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

Règlement

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque ;
- par virement bancaire :

Qonto

Établissement : 16958

Code guichet : 00001

Compte : 20394435147

Clé : 24

En indiquant le numéro de la ou des factures concernées.

Les factures sont payables à réception, nettes, sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- des frais financiers de 1,5 % par mois au prorata temporis ;
- l'application d'une clause pénale égale à 20 % du prix de vente hors taxes ;
- l'exigibilité immédiate des factures non échues.

AgoraTIC se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans que cela puisse donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

Convention de formation

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

Convocations

AgoraTIC ne peut être tenue responsable de la non-réception de la convocation, quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

Annulation, absence, report d'inscription

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au client de 50 % du coût total du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

Annulation d'un stage

AgoraTIC se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement en supports de stage ou de problème technique, et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription sera automatiquement reportée à la session suivante.

Responsabilité

Sauf faute lourde, la société AgoraTIC limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certification, la société AgoraTIC dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

Attribution de compétence - Litiges

L'élection de domicile est faite par AgoraTIC à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

À défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de commerce de Paris, appliquant la loi française.

Propriété intellectuelle

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957, "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source".

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage.

L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du commerce des États-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75